

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOÛT 2013

en salle du Conseil de la Mairie, à 16h00, en séance publique présidée par le Maire Paul Silici.

.....

Présents : Paul Silici, Bernard Duval, Jean-Pierre Martini, Lydie Staub, Antonin Nicolai.

Absents : Véronique Courty, Roger Palmi, Gérard Bonnet, Richard Toesca.

Pouvoirs : de R. Palmi à A. Nicolai, et de R. Toesca à B. Duval.

.....

- Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 16 heures.
- B. Duval est désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

1°- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2013** :

- A. Nicolai fait observer que le nom de G. Bonnet est inscrit deux fois à la dernière ligne du compte-rendu. Le secrétaire de séance reconnaît son erreur et félicite l'intervenant d'avoir lu le compte-rendu avec attention jusqu'à la dernière ligne.
- Rectification faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des membres présents.

2°- **Approbation de la modification simplifiée du plan d'occupation des sols** :

- Le Maire propose au Conseil d'approuver les deux modifications suivantes qui ont pour objet, d'une part, d'améliorer la rédaction de l'article UA 11 relative aux créations des balcons, et d'autre part, de modifier l'article 1 de la zone NC – secteur NCb, et de l'article NC 6 afin de permettre, le cas échéant, un complément à l'aménagement de l'ancienne pisciculture par la fédération de pêche. Le porter à connaissance du public entre le 24 juin et le 24 juillet inclus n'a fait l'objet d'aucune observation.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux modifications du P.O.S. exposées ci-dessus par le Maire.

3°- Informations diverses : le Maire dit n'avoir pas d'informations particulières à communiquer au Conseil depuis la dernière réunion du 12 juillet.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire demande aux élus s'ils désirent intervenir.

- L. Staub demande quel est le statut de l'ancienne « route des lacets » et si elle ne pourrait pas être entretenue pour les promeneurs et randonneurs. Le Maire rappelle qu'elle est interdite à toute circulation en raison du risque permanent de chutes de pierres et de rochers, et que la Commune n'a pas les moyens d'équiper toute la falaise de dispositifs de parade.
- A. Nicolai signale qu'il a vu circuler un camion sur la route du Caïros en dépit de son interdiction aux véhicules de plus de 3 tonnes du fait d'un éboulement du talus. J-P Martini indique qu'il a constaté que ce camion effectuait une livraison de matériaux en deçà de la portion réglementée.
- Aucun membre du Conseil ne désirant plus intervenir, le Maire lève la séance à 16h30, et suivant l'habitude, invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....

Pour Procès-verbal de séance, le secrétaire B. Duval :

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire Paul Silici :

Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

J-P. Martini

L.Staub

V. A.Nicolai